

Aux coopératives membres de l'Union suisse pour l'amélioration du logement

Objekttyp: **AssociationNews**

Zeitschrift: **Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat**

Band (Jahr): **56 (1983)**

Heft 5

PDF erstellt am: **12.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Aux coopératives membres de l'Union suisse pour l'amélioration du logement

Chers sociétaires,
Comme vous l'avez probablement lu dans la presse, les conseillers fédéraux ont décidé des mesures visant à consolider l'économie. Ce paquet de mesures comprend entre autres une *action consistant à accorder des prêts avantageux pour la construction et les rénovations* de logements à caractère social ou d'utilité publique. L'USAL recevra une partie de ces fonds qui seront ensuite mis à la disposition des coopératives. Vous y avez naturellement tous droit. Nous invitons toutes les coopératives aptes à présenter un projet de construction ou de rénovation à adresser la demande nécessaire à l'USAL pour pouvoir en bénéficier. Il s'agit de prêts à intérêts modérés destinés au financement complémentaire de projets. Le montant du prêt par logement serait de l'ordre de 10 000 à 15 000 fr. Le secrétariat central fournit volontiers tout renseignement nécessaire et éventuellement les conseils utiles pour la rédaction des deman-

des. C'est ici également qu'il faudra s'adresser pour obtenir les formulaires de demandes et l'aide-mémoire. Les requêtes devront être envoyées le plus tôt possible, pour que l'action puisse répondre à son but.

Le conseiller fédéral Léon Schlumpf, invité de l'USAL

Au congrès de l'Union du 11 juin 1983 à Sierre, nous aurons le plaisir de saluer la présence du conseiller fédéral Léon Schlumpf en tant qu'invité et conférencier. Le ministre des transports et de l'énergie ne sera certainement pas embarrassé dans le choix de thèmes propres à nous intéresser. Nous rappelons à cette occasion qu'en vue des réservations à l'hôtel, il est recommandé d'envoyer les inscriptions le plus tôt possible.

Avec nos cordiales salutations.

Union suisse pour l'amélioration du logement,

D^r Fritz Nigg, secrétaire central.

Sommaire

Congrès 1983 de l'Union suisse pour l'amélioration du logement, 11 et 12 juin à Sierre	2
Crise de l'architecture algérienne, par Jean-Pierre Wolff	5
Les coopératives de production en Suisse: l'ASCOP a eu 50 ans, par Pierre Jeanneret	9
Actualité du logement:	13
— Conjoncture	
— Loyers urbains	
Expositions	14
Bâtiment	15
Renseignements techniques et commerciaux	16

Légende

de la couverture

Les emblèmes des coopératives de production de Suisse romande.

habitation

Revue de Suisse romande pour le logement, l'architecture, l'urbanisme, l'aménagement du territoire et la protection de l'environnement.

Edition

section romande de l'Union suisse pour l'amélioration du logement, avenue de Rumine 2, 1005 Lausanne.

Bureau de la section romande

Bernard Vouga, architecte, Lausanne, président
René Gay, Genève, vice-président
Fernand Hermenjat, Lausanne, secrétaire
Adriano Rizzetto, Lausanne, caissier

Rédaction

Pierre-Etienne Monot, architecte EPF-L,
chargé de cours à l'EAUG,
rue de la Barre 14, 1005 Lausanne,
tél. 021/226273

Comité de rédaction

Président: B. Vouga.
Membres: MM. G. Barbey, R. Gay, P. Gilliand,
A. Jaquet.

Administration et publicité

Avenue de Tivoli 2, 1007 Lausanne
Chèques postaux 10-6622, tél. 021/204141

Diffusion

La revue *HABITATION* est l'organe officiel des sociétés coopératives d'habitation affiliées à l'USAL Section romande de l'Union suisse pour l'amélioration du logement, du Groupe de Suisse occidentale et du Groupe du Valais, de l'ASPAN (Association suisse pour l'aménagement national), de la FAS (Sections romande et genevoise de la Fédération des architectes suisses)

Abonnement

Suisse: Fr. 27.50 par an. Etranger: Fr. 40.—
Prix du présent numéro: Fr. 3.40.
Chèques postaux 10-6622